

Des conseils ? Des exemples ?

Un DVD « *Planter une haie au naturel* » a été réalisé en collaboration avec Luc Noël.



Pour l'obtenir, il vous suffit de verser préalablement la somme de 5.00 € sur le compte de la Province du Brabant wallon n° 091-0111017-78 avec en communication :

**DVD Haies
+ votre Nom
et
votre adresse
complète**



Une initiative de la
Province du Brabant wallon
Service de l'environnement
010.23.63.22
environnement@brabantwallon.be

© & ® Province du Brabant wallon - service de l'environnement
D/2010/8823/1

Editeur responsable : Hervé Champagne - fonctionnaire chargé de l'information - avenue Einstein, 2 Bloc D à 1300 Wavre - 010.23.60.11

Planter une haie



Guide conseils



Conception & réalisation

Province du Brabant wallon - Service de l'environnement
environnement@brabantwallon.be

Crédits photographiques

Pascal Colomb - Michel Januth - Luc Noël

Illustrations

Page 13 : dessin d'après B. Clarys

Références bibliographiques

utilisées pour la réalisation de ce fascicule

"Haies et bandes boisées dans notre environnement"

de Christiane Percsy

Région Wallonne - RNOB - AVES

"Planter des haies, brise-vent, bandes boisées"

de D. Soltner

collection Sciences et Techniques agricoles - Anger (France)

"Les haies au jardin"

Cahier n°8 - Les amis de la Terre - Belgique

"La Haie"

Feuillet didactique - Province du Brabant wallon - service de l'environnement

La haie et la loi

L'article 35 du code rural fixe les prescriptions concernant les haies mitoyennes : *"il n'est permis de planter des arbres de haute tige qu'à la distance consacrée par les usages constants et reconnus; et, à défaut d'usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les arbres à haute tige, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres arbres et haies vives"*

Aucune disposition légale ne fixe la hauteur ni l'épaisseur de la haie mitoyenne. Cela relève des règlements communaux ou des usages locaux. S'il n'existe pas de réglementation locale, il est utile de se renseigner auprès du greffe du tribunal de Justice de Paix de son arrondissement judiciaire car en cas de conflit, c'est au juge de paix de prendre une décision.

En général, la hauteur d'une haie est inférieure à 2 mètres.

Si vous décidez de planter une haie le long de votre propriété, parlez-en à votre voisin et décidez de commun accord.



Bon à savoir !

Votre voisin peut vous contraindre à couper les branches qui se trouvent chez lui, mais il ne peut, sans votre accord, agir lui-même.

Lorsque la propriété est clôturée, vous devez demander l'autorisation à votre voisin pour entrer dans son jardin et tailler votre haie.

Ce n'est pas parce qu'une branche dépasse sur sa propriété que votre voisin peut récolter les fruits de votre haie. Il peut ramasser uniquement les fruits tombés naturellement, mais les relations de bon voisinage suggèrent néanmoins de lui permettre de les cueillir.

Qu'est-ce que le paillage ?



La couverture du sol est nécessaire pendant les 2 ou 3 premières années pour que la reprise soit assurée. Elle sert à éviter le dessèchement de la terre et la pousse d'herbes indésirables. Le film de plastique noir et le carton sont les plus performants, recouverts éventuellement de broyat de branches (à la fois pour des raisons esthétiques et pour lester le matériau de couverture).

Lorsque le sol ne renferme pas trop de rhizomes de type "chiendent" un paillage naturel composé d'un mélange de broyat de branches, d'écorces, de paille ou de compost étalé à la surface du sol, peut suffire. Le paillage naturel permet aux vers de terre de proliférer et ainsi de contribuer à l'amélioration du sol, ce qui favorise la reprise des végétaux.



Le film plastique ne doit pas être renouvelé mais il devra être retiré cinq ans après, par contre le feutre de fibre naturelle (chanvre, jute, ...) dégradable, entre 2 et 3 ans après mise en place, semble être un bon compromis.

Quand tailler la haie ?

Taille principale d'octobre à février.
Pour une haie taillée, des tailles légères supplémentaires peuvent être nécessaires.



En saison, jusque fin juin, attention à la nidification des oiseaux !



Dès sa création, la Province du Brabant wallon a soutenu les initiatives en faveur de l'amélioration du cadre paysager et de la biodiversité.

La conservation de haies anciennes, la plantation d'essences indigènes permettant la constitution de nouvelles haies sont autant de gestes en faveur de notre environnement.



Les haies de nos jardins sont un véritable écrin dans lequel s'insèrent nos habitations.

Une haie mélangée aux couleurs chatoyantes changeant au fil des saisons valorisera votre logis. A l'inverse, un mur vert de conifères clôturant votre jardin risque de ne pas être du plus bel effet.

Ce fascicule a pour ambition d'aller à l'essentiel. Il a été conçu pour vous permettre de choisir judicieusement votre haie. Garder à l'esprit la formule suivante :

" Qu'elle soit libre ou taillée pourvu qu'elle soit mélangée ".

Planter une haie mixte, que des avantages !!!

- forme un meilleur écran
- résiste mieux aux maladies
- favorise la biodiversité
- donne des teintes différentes au cours des saisons par une succession de feuillages, de fleurs et de fruits

Quels types de haies ?



La haie taillée :

La haie basse taillée :

haie maintenue à une hauteur et à une largeur déterminées par une taille stricte et fréquente et dont habituellement la hauteur ne dépasse pas 2 m.

La haie haute taillée :

haie d'arbustes et/ou d'arbres dont le développement est limité sur une certaine largeur par une taille régulière et sans limitation de la hauteur.

Avantage : elle prend peu de place

La haie libre :

Bande arbustive dont la croissance n'est limitée que par un entretien occasionnel.

Avantages : elle permet un choix plus important et diversifié d'espèces, sa forme libre et sa hauteur en font un élément intéressant du paysage, un excellent écran visuel et un bon abri pour la faune.



Quand planter une haie ?

Pour les plants à racines nues, entre la mi-novembre et la fin février en évitant les périodes de gel.

Comment planter une haie ?

Le sol doit être préparé sur +/- 50 cm de profondeur afin de bien disposer les racines qui seront préalablement taillées et pralinées.

Ne pas oublier d'arroser copieusement après la plantation. Pour une efficacité optimale, la haie doit bénéficier d'un paillage efficace.



Qu'est-ce que le pralinage ?

Anciennement, cela consistait à tremper les racines dans un mélange d'eau, d'argile et de bouse de vache en vue de faciliter la reprise des plants.

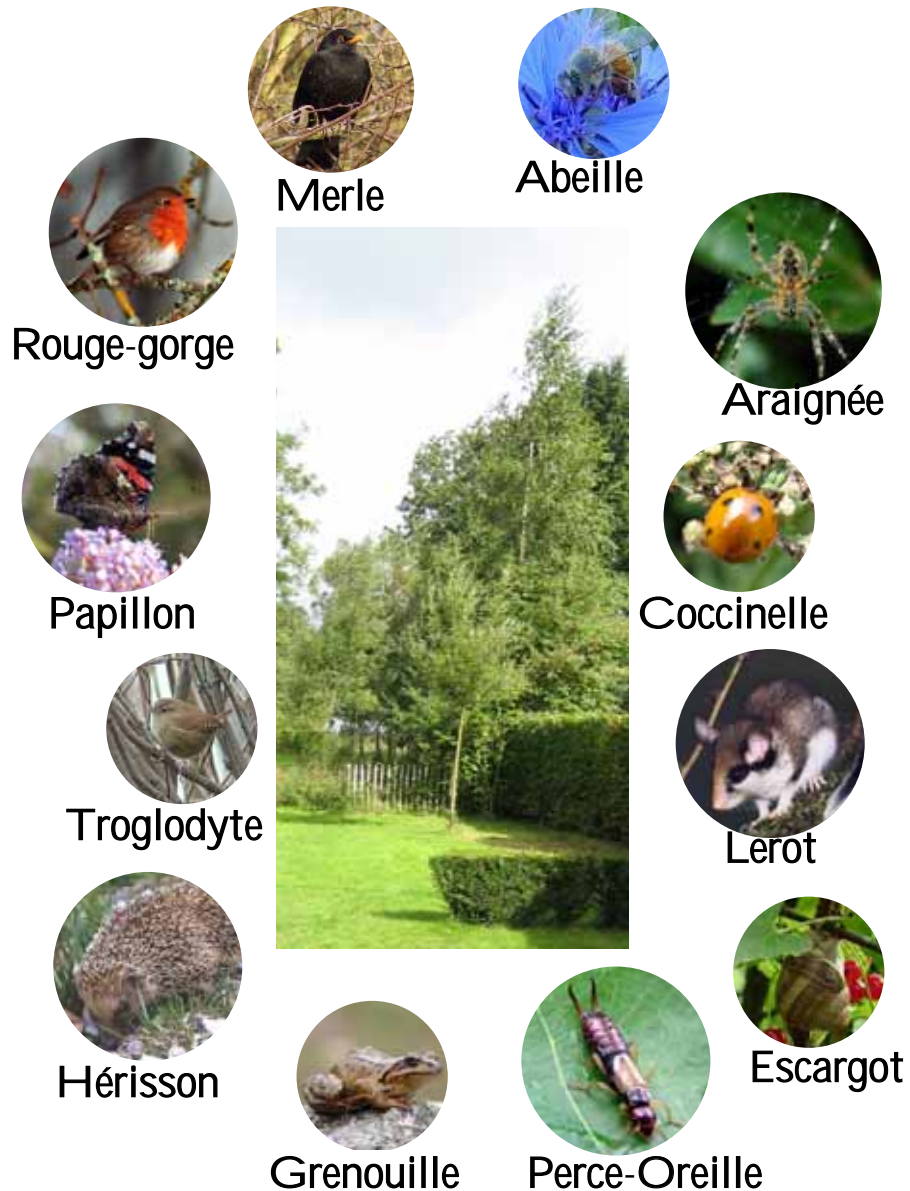
Cette pratique a été remise à l'honneur par le jardinage biologique, en utilisant du compost bien mûr délayé, ou du fumier séché.



1. mélangez le compost ou le fumier séché avec de la terre et de l'eau
2. trempez les racines dans le mélange
3. plantez

Vous voulez attirer la faune sauvage dans votre jardin ?

Aussi petit soit-il, c'est possible en plantant une haie.
La haie faite d'essences indigènes constitue souvent le seul refuge pour de nombreuses espèces animales.

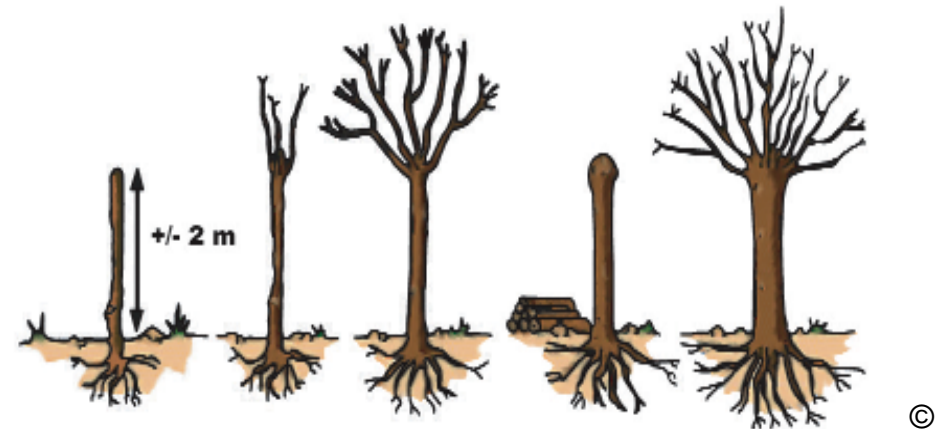


La bande boisée :

Bande formée d'arbustes et d'arbres sur un ou plusieurs rangs dont la croissance n'est limitée que par un entretien occasionnel. La hauteur à maturité dépasse donc 10 m. Aux avantages de la haie libre il faut ajouter un rôle de brise-vent protégeant notamment les bâtiments.

Les arbres têtards :

Il s'agit d'un type de taille et non pas d'une caractéristique liée à une essence. Elle consiste à limiter volontairement la hauteur du tronc, et à tailler périodiquement toutes les branches au ras de celui-ci, ce qui a pour effet de susciter la repousse de rameaux en couronne au sommet du tronc. Elle s'applique bien sûr au saule blanc mais aussi au frêne, à l'aulne, au charme... Les têtards constituent des éléments essentiels des paysages ruraux et jouent un rôle écologique important.



En conclusion, l'utilisation de la haie taillée est indiquée dans les zones d'habitat dense.
Pour les plus grands espaces, on favorisera la haie libre en bordure de terrain.

Comment composer la haie ?

Du point de vue paysager les conifères sont à proscrire de nos haies. En effet, ils ne sont pas indigènes en Brabant wallon. De plus, leur couleur et leur silhouette ne varient guère au fil des saisons, au contraire des haies faites d'espèces feuillues.

Par ailleurs, nos arbustes indigènes offrent plus de ressources alimentaires (nectar, fruits,...) à la faune.

Les conifères ne sont pas les seuls arbres à conserver leurs feuilles en hiver, d'autres arbustes comme le houx sont également persistants; cependant, les haies à feuillage persistant sont moins agréables à vivre (voir p9).

Composons donc la haie avec des espèces indigènes feuillues !



Cornouiller sanguin



Genêt à balais



Bourdaïne

Haie monospécifique ou mélange d'espèces ?

La haie monospécifique est moins esthétique qu'une haie mélangée. Un mélange d'espèces procure des feuillages de couleurs variées, des fleurs et des fruits différents tout au long des saisons.

Selon la longueur de la haie, on préconisera de 3 à 6 espèces en les mélangeant sur toute la longueur de la haie.



Haie monospécifique de charme

A l'exception des hautes tiges, il est recommandé de planter chaque espèce par petits groupes de 3, 4 ou 5 pieds de façon à lui permettre une bonne implantation et d'éviter une éventuelle concurrence d'une espèce voisine à croissance plus rapide.

Une haie à feuillage persistant

Il n'existe pas de combinaison d'espèces indigènes qui permette une haie persistante. En Brabant wallon, la seule espèce indigène à feuillage réellement persistant est le houx, qui pousse très lentement et est coûteux. On peut y associer des espèces à feuillage marcescent telles que le charme et le hêtre ou le troène vulgaire à feuillage semi-persistant.

Une haie à feuillage persistant assombriera considérablement le jardin en hiver. Un jardin entouré d'une telle haie donne en cette saison une sensation de tristesse et d'enfermement. Souvent, elle assombriera même l'intérieur des maisons.

Les haies en mélange apportent l'intimité à la belle saison, et laisseront filtrer plus de lumière en hiver. En fait, même dégarnies, elles offrent un écran visuel psychologiquement suffisant.

Une haie défensive



Houx



Aubépine à un style

Une haie peut constituer une clôture efficace, bien conçue, elle peut s'avérer très difficile à franchir. Elle ne remplira son rôle que plusieurs années après sa plantation, par la force des choses, son entretien peut

s'avérer pénible. On utilisera l'aubépine (ou épine blanche), le prunellier (ou épine noire), l'églantier, le houx. On l'évitera si des enfants fréquentent le jardin.

Une haie aux couleurs flamboyantes à l'automne

On associera alors la violette obier, le cornouiller sanguin, le sorbier des oiseleurs, le hêtre,...



Violette obier

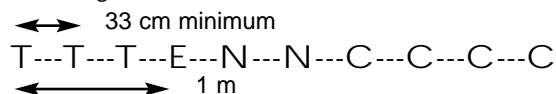


Sorbier des oiseleurs

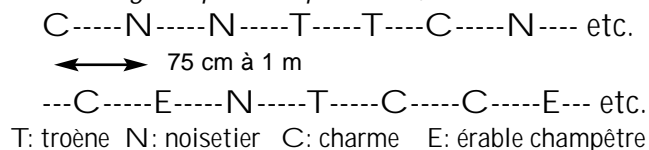
Un mélange homogène et harmonieux

On préconise souvent des schémas de plantations répétés de façon systématique. Par exemple, pour une haie-clôture champêtre à base de feuillus à feuilles caduques ou marcescentes, on trouve différents schémas:

La plantation sur 1 rang, taillée et variée :



La plantation sur 2 rangs ou plus en quinconce, libre structurée :



En plus des 3 ou 4 espèces dominantes, on peut introduire de temps en temps une espèce d'un plus grand intérêt esthétique.

En fonction de la vigueur des espèces, on veillera à associer moins de plants d'une espèce à croissance plus rapide, le charme, que d'autres, le hêtre.

Quelques exemples : Une haie simple et jolie

Une association traditionnellement utilisée dans les haies champêtres s'intègre parfaitement dans un cadre rural.

Elle permet une haie taillée, libre, bande boisée...

On utilisera entre autres, le charme, l'érable, le sureau, le noisetier, le troène, la viorne,...



Sureau



Troène



Noisetier

La nature du sol



De manière très simplifiée, on distingue deux types de sols en Brabant wallon. Un sol limoneux, riche et lourd, et un sol sablonneux, pauvre et léger. Les espèces choisies doivent être adaptées à la nature du sol, bien sûr, mais aussi à son humidité. En Brabant wallon, le laboratoire du Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité situé rue St Nicolas, 17 à La Hulpe (02.656.09.70) réalise des analyses de terres, accompagnées de diagnostics sur les paramètres physico-chimiques et biologiques, d'analyses phytosanitaires et de conseils de fumure adéquats. L'analyse complète (Chimique et Physique) coûte 24,90 Euros.^(au 1/1/08). Pour faciliter votre choix, nous avons distingué 4 variantes, en fonction de la nature du sol et de son humidité :

- 1 Sol limoneux usuel, presque neutre et non gorgé d'eau en général sur plateau ou versants en pente douce.
- 2 Sol limoneux ou sablo-limoneux fort humide, fonds de vallée ou sources.
- 3 Sol limoneux acide ou sol sablo-limoneux, en général sur les versants
- 4 Sol sablonneux acide

Le choix d'une bonne association !

Nous avons déterminé une liste d'essences qui vous permettra de choisir en fonction de la nature du sol de votre jardin (p 6 et 7). Dans cette liste, choisissez de 3 à 6 espèces qui peuvent s'associer sans se faire concurrence et assurent une bonne variabilité de la haie au cours des saisons. Votre sensibilité et le bon sens doivent vous guider dans le choix du type de haie. Associez des arbustes fleurissant à des époques différentes afin de profiter de couleurs variées tout au long de l'année. Jouez également sur les volumes en insérant, éventuellement, un arbre tel que le sorbier des oiseleurs, l'aubépine,...



Afin d'éviter la monotonie, nous vous conseillons également de ne pas planter de manière répétitive (ex. : charme-charme-hêtre-hêtre-charme-charme etc...) et de varier le nombre de plants.

N°	Nom français	Nom latin	Croissance	emplacement	Basse taillée	Haute taillée	Libre boisée	Sol				Caractéristique	Floraison	Hauteur (m)
								1	2	3	4			
1	Aubépine à un style	Crataegus monogyna	moyenne	Soleil ou mi ombre	x	x	x	x	x	x	x	Epineux	Mai-Juin	4 à 10
2	Aulne glutineux	Alnus glutinosa	Végétation rapide à son jeune âge	Soleil ou mi ombre	x	x	x		x				Février-Avril	20 à 25
3	Bourdaine	Frangula alnus	lente	Soleil ou mi ombre		x	x			x	x		Mai-Sept	1 à 5
4	Charme	Carpinus betulus	moyenne	Soleil ou ombre	x	x	x	x	x			Marcescent Peut être taillé en têtard	Avril-Mai	10 à 20
5	Châtaignier	Castanea sativa	lente	Soleil			x			x	x		Avril-Mai	25 à 35
6	Chêne pédonculé	Quercus robur	moyenne	Soleil ou mi ombre		x	x	x	x	x	x		Avril-Juin	25 à 35
7	Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea	Assez rapide	soleil	x	x	x	x	x				Mai-Juin	1 à 2
8	Eglantier	Rosa canina	rapide	Soleil ou mi ombre	x	x	x	x				Epineux	Juin-Juillet	1 à 3
9	Erable champêtre	Acer campestre	moyenne	soleil	x	x	x	x					Mai-Juin	12 à 15
10	Frêne commun	Fraxinus excelsior	rapide	soleil	x	x	x	x	x			Peut être taillé en têtard	Mai-Juillet	2 à 6
11	Fusain d'Europe	Euonymus europaeus	lente	Soleil ou mi ombre	x	x	x	x					Mai-Juin	2 à 6
12	Genêt à balais	Cytisus scoparius	moyenne	soleil			x			x	x		Mai-Juillet	1 à 3
13	Groseillier maquereaux	Ribes uva-crispa	rapide	Soleil Mi ombre		x	x	x					Avril-mai	1 à 1,5
14	Groseillier noir Cassis	Ribes nigrum	rapide	Soleil Mi ombre		x	x	x	x				Avril-Mai	1 à 2
15	Groseillier rouge	Ribes rubrum	rapide	Soleil Mi ombre		x	x	x	x				Avril-Mai	2
16	Hêtre commun	Fagus sylvatica	lente	Mi ombre ombre	x	x	x	x		x	x	Marcescent Peut être taillé en têtard	Mars-Avril	30 à 40
17	Houx	Ilex aquifolium	Assez lente	Soleil mi-ombre protégé des vents froids	x	x	x	x		x	x	Persistant	Mai-Juin	2 à 10
18	Mérisier	Prunus avium	moyenne	Soleil Mi ombre		x	x	x					Avril-Mai	15 à 25
19	Noisetier	Corylus avellana	rapide	Soleil Mi ombre	x	x	x	x	x	x	x		Mai-Juin	2 à 10
20	Prunellier	Prunus spinosa	rapide	soleil	x	x	x	x				Epineux	Mars-Mai	1,5 à 4
21	Saule blanc	Salix alba	rapide	soleil			x		x			Peut être taillé en têtard	Avril-Mai	6 à 20
22	Saule marsault	Salix caprea	rapide	soleil		x	x	x	x	x	x		Mars-Avril	2 à 10
23	Sorbier des oiseleurs	Sorbus aucuparia	Assez rapide	soleil		x	x	x		x	x		Mai-Juin	10 à 20
24	Sureau noir	Sambucus nigra	rapide	Soleil léger Mi ombre	x	x	x	x	x				Juin-Juillet	2 à 10
25	Troène	Ligustrum vulgare	moyenne	Soleil Mi ombre	x		x	x				Semi -persistant	Juin-Juillet	1.2 à 3
26	Viorne obier	Viburnum opulus	moyenne	Soleil Mi ombre	x	x	x	x	x				Mai-Juin	1 à 4

La liste des espèces fixée par la Collège provincial de la Province du Brabant wallon sur base de la législation en vigueur en Région wallonne comporte 26 essences adaptées aux particularités du Brabant wallon.

1 : Sol limoneux neutre et non gorgé d'eau
2 : Sol limoneux ou sablo-limoneux fort humide
3 : Sol limoneux acide ou sol sablo-limoneux
4 : sol sablonneux